

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 28 juin 2023 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **27** membres.

**23/030/VDV**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution d'une aide financière aux Centres Sociaux ouverts en période estivale, particulièrement durant le mois d'août 2023.**

23-39632-DLSVAEC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Convention Cadre des Centres Sociaux (CCCS) 2023 qui a été adoptée par délibération n°22/0766/VDV du 16 décembre 2022 prévoit le montant total des subventions qui sera attribué aux Centres Sociaux au titre des dépenses d'Animation Globale et de Coordination, ainsi que la part de chacune des collectivités et institutions signataires : Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et 10 communes dont la Ville de Marseille.

L'objet du présent rapport est d'autoriser, en faveur de certains centres sociaux, le versement de subventions qui viennent compléter le financement d'Animation Globale et de Coordination prévu par la CCCS.

Ces Centres Sociaux ont consenti à prolonger leur ouverture au mois d'août 2023 afin de mieux répondre à la demande sociale des habitants de leur territoire et aux besoins d'activités récréatives et socio-éducatives des jeunes publics qui ne partent pas en vacances l'été, tout en maintenant également la fonction d'accueil du Centre Social en direction de tous les habitants.

Il convient de rappeler qu'en 2021 certains partenaires de la CCCS (Etat, CAF, Conseil Départemental et Ville de Marseille) avaient conduit une expérimentation à la demande de la Ville de Marseille en répondant favorablement aux demandes de subventions de 10 Centres Sociaux, afin que ces derniers puissent ouvrir au mois d'août et proposer des activités sur leur zone de vie sociale ou à l'extérieur.

Cette expérimentation a été reconduite en 2022 et s'est avérée fructueuse. Aussi la Ville de Marseille a souhaité ancrer le financement des centres sociaux pour l'ouverture estivale sur la base des demandes de subventions.

En conséquence, la Ville de Marseille propose de financer les équipements sociaux qui figurent dans le tableau en article 1.

Le montant total de la dépense s'élève à 123 450 Euros (cent vingt-trois mille quatre cent cinquante Euros) dont 21 700 Euros pour deux associations du secteur. Cette somme vient en sus du montant total des subventions attribuées aux centres sociaux et aux Espaces de Vie Sociale, sur le budget 2023, au titre des dépenses d'Animation Globale et de Coordination, à savoir 2 352 263 Euros (deux millions trois cent cinquante deux mille deux cent soixante-trois Euros) accordées par la délibération n° 23/0056/VDV du 10 février 2023.

L'octroi de participations financières aux équipements sociaux ayant déjà fait l'objet d'une convention avec la Ville, impose de modifier ces conventions au moyen des avenants ci-joints.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
VU LA DELIBERATION N°23/0056/VDV DU 10 FEVRIER 2023  
VU LA DELIBERATION N°22/0766/VDV DU 16 DECEMBRE 2022  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DÉLIBÈRE**

**ARTICLE 1** Est autorisé le versement de subventions complémentaires aux Centres Sociaux de notre secteur à valoir sur le budget 2023 :

N° Tiers	Progos	Bénéficiaire	Centre Social	Adresse	Convention	Montant annuel AGC en Euros	2ème Répartition en Euros	Aide financière pour ouverture estivale 2023 en Euros	Total Année 2023
4453	00010393	Centre de Culture Ouvrière (CCO)	Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Saint-Menet	Chemin du Mouton 13011 Marseille	23/80286	81 055	14 000	6 700	101 755
8263	00010444	Association des Equipements Collectifs Air Bel	Air Bel	36 bis rue de la Pinède 13011 Marseille	23/80300	64 648	12 000	15 000	91 648

**ARTICLE 2** Sont approuvés les avenants ci-annexés, conclus avec les associations de notre secteur listées dans le tableau ci-dessus.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ces avenants.

**ARTICLE 3** La dépense, soit 123 450 Euros (cent vingt-trois mille quatre cent cinquante Euros), dont 21 700 Euros pour deux associations du secteur, sera imputée sur les crédits inscrits au Budget 2023, nature 6574.2 - fonction 524 – service 03032 - action 13900910.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**